



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

"Solidarité pour le Kosovë"

### **Le Conseil d'Etat écrit au Conseil fédéral**

**Dans sa séance du 9 juin 1998, le Grand Conseil a approuvé à une large majorité une résolution du député Luc Recordon et consorts, " Solidarité pour le Kosovë ".**

**Depuis lors, le Conseil fédéral a décidé, en date du 12 juin 1998, de prolonger au 31 juillet 1998 le délai imparti aux requérants d'asile Kosovars déboutés, à l'exception des délinquants.**

C'est dans ces circonstances que le Conseil d'Etat est intervenu auprès du Conseil fédéral pour lui faire part de sa satisfaction au sujet de cette prolongation de délai, lui communiquer sa conviction que la sécurité des ressortissants Kosovars n'est pas garantie en cas de retour dans leur pays, aussi longtemps que la situation des droits humains ne se sera pas améliorée de manière substantielle et vérifiable et pour l'inviter à des actions concrètes au niveau international.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat salue l'initiative du Conseil fédéral d'offrir ses bons offices pour la recherche d'une solution pacifique par l'organisation dans notre pays d'une conférence de paix réunissant notamment les parties au conflit, et par son engagement actif au sein d'organismes internationaux, tels que le Haut Commissariat pour les réfugiés et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La stabilité en Europe dépend grandement de celles des Balkans et, par conséquent, le Conseil fédéral, et avec lui le peuple suisse, ont un rôle important à jouer. C'est ce que laisse présager la décision de suspension des départs des requérants d'asile Kosovars déboutés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 1998

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

M. Vincent Grandjean, Chancelier, tél. 021 316.40.59 Mme Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, tél. 021 316.40.62.